COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLENAY

Séance ordinaire du quatre mars 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13 L'an deux mil vingt, le quatre mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Christian FAUCHER, maire. **Date de convocation du Conseil Municipal**: 27 février 2020.

<u>Présents</u>: M. Christian FAUCHER, Maire, Mmes Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Annick MARTINAT, Caroline LALEVEE LESAGE, Sylviane MATHIOUX. MM Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, Marcel DUSSAPIN, Gérard FOULTIER, Stéphane PETIT.

<u>Excusés avec pouvoir</u>: Madame Martine GARCIOUX pouvoir à Madame Marina DUPUY

Secrétaire de séance : Madame Marina DUPUY

Après lecture du procès-verbal de la séance du 17 février 2020 et l'adoption à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- Acquisition bien immobilière A 0051.

En vue de l'installation d'un futur médecin, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le cabinet Optim Synchrony a reçu une candidature et qu'il est nécessaire de trouver un logement d'habitation pour sa famille et lui-même.

Il est donc décidé, à l'unanimité, de se porter acquéreur du bien situé au 25 avenue Hubert Gaulier à Vallenay. Il s'agit d'une maison d'habitation qui pourrait à la fois accueillir le cabinet médical et le foyer d'habitation du médecin à venir.

Le bien est en vente chez Maître Rainis au prix de 64 320.00 € honoraires inclus. Les frais de notaire sont de 2.50% en sus.

Les sommes nécessaires seront prévues au budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à l'achat de ce bâtiment afin de ne pas retarder l'arrivée du médecin.

- Convention relative au service fourrière animale pour l'année 2020

Après avoir examiné les projets de convention de la SPA du Cher et de S.B.P.A (Société Berrichonne de protection des Animaux) concernant les services de mise en fourrière des chiens errants ou en état de divagation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De concéder à la S.B.P.A la mise en fourrière des chiens trouvés errants ou en été de divagation sur le territoire de la commune de Vallenay.

- Les animaux seront emmenés au refuge de Marmagne Route de Pont-Vert 18500 Marmagne par les employés municipaux.
- En contrepartie des services apportés par la S.B.P.A, la commune s'engage à verser une redevance annuelle de 0.40 € par habitant, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.
- La convention est conclue pour une période de 1 an rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention.

- <u>Proposition adhésion Association Régionale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux</u> <u>Atmosphériques Centre Loire.</u>

Les viticulteurs du centre-Loire se sont dotés d'outils de prévention pour traiter les orages et limiter leurs dégâts. Afin de soutenir et développer cette méthode de prévention et indirectement de conforter l'économie locale, l'Association Régionale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques Centre Loire (ARELFA Centre -Loire) propose d'adhérer.

Le barème proposé est indexé sur le nombre d'habitant et sur les surfaces cultivées sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à l'ARELFA.

- <u>Informations et questions diverses</u>

> Préparation du planning de la permanence de l'élection municipale du 15 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 30 et suivent les signatures.

Le Maire, Christian FAUCHER	La Secrétaire, Marina DUPUY
Les membres présents, Philippe ANDRIAU	Michel CANTENEUR
Jean-Michel CAREL	Mireille CHARBY
Marina DUPUY	Marcel DUSSAPIN
Gérard FOULTIER	Martine GARCIOUX Pouvoir Mme Marina DUPUY
Caroline LALEVEE LESAGE	Annick MARTINT
Sylviane MATHIOUX	Stéphane PETIT